

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et de la cohésion des
territoires

Inspection générale des affaires maritimes

Arrêté du 10 juin 2024

portant désignation et commissionnement d'enquêteurs techniques non-permanents
au bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)

NOR : TREM2416394A

(Texte non paru au Journal officiel)

Le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code des transports,

Vu le décret du 21 mars 2024 portant délégation de signature au directeur du bureau
d'enquêtes sur les événements de mer,

Considérant l'extrait du casier judiciaire national (bulletin n° 2) des intéressés,

Considérant le certificat médical de non contre-indication à l'exercice des fonctions
d'enquêteur technique du bureau d'enquêtes sur les événements de mer présenté par
les intéressés,

Sur proposition du directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés et commissionnés en qualité d'enquêteurs techniques non-permanents au
bureau d'enquêtes sur les événements de mer, afin d'exercer les attributions telles que prévues
aux articles L1621-6 à L1621-15 du code des transports :

- M. ANDRIEUX Jean-Paul ;
- M. BEQUIGNON Jean-Yves ;
- M. CREPY Alain ;
- M. DEJARDIN Daniel ;
- M. DENAIN Patrice ;
- M. FONTALIRAN François ;
- M. GUENOLE Jean-Paul ;

- M. IMPREZ Bruno ;
- M. LE GOFF Gwénaél ;
- M. REUX Christophe.

Article 2

Ces commissionnements sont valables à compter du 1er juillet 2024, pour une durée de trois ans renouvelables, et peuvent être retirés aux intéressés dans l'intérêt du service.

Article 3

En application de l'article L1621-16 du code des transports, les intéressés sont soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du bureau d'enquêtes sur les événements de mer.

Article 4

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 10 juin 2024.

Pour le ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires
et par délégation :
Le directeur du BEA mer,

François-Xavier RUBIN de CERVENS